

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00912

Numéro SIREN : 849 734 223

Nom ou dénomination : 2MAG

Ce dépôt a été enregistré le 01/09/2021 sous le numéro de dépôt 12508

**SAS 2MAG**

**1025 route de la Bellandiere  
13480 CABRIES**

**Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020**

## Sommaire

<b>ETATS FINANCIERS</b>	<b>2</b>
<i>Bilan Actif</i>	3
<i>Bilan Passif</i>	4
<i>Compte de Résultat</i>	5
<i>Soldes intermédiaires de Gestion</i>	6
<b>DETAIL DES COMPTES</b>	<b>7</b>
<i>Détail Compte de Bilan</i>	8
<i>Détail Compte de résultat</i>	10
<i>Soldes intermédiaires de Gestion</i>	11
<b>LIASSE FISCALE</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>38</b>
<i>Règles et méthodes comptables</i>	39
<i>Notes sur le bilan</i>	41
<i>Autres informations</i>	45
<i>Tableau des cinq derniers exercices</i>	46

**Exercice clos au 31/12/2020**

**ETATS FINANCIERS**

## Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	660		660	3 000
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>660</b>		<b>660</b>	<b>3 000</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	8 520		8 520	6 240
Autres créances	3 317		3 317	327
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	15		15	15
Disponibilités	255		255	544
Charges constatées d'avance (3)				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>12 107</b>		<b>12 107</b>	<b>7 125</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 767</b>		<b>12 767</b>	<b>10 125</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

## Bilan Passif

	31/12/2020	31/12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	3 000	3 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-597	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>3 792</b>	<b>-597</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>6 195</b>	<b>2 403</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	4 565	6 593
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		90
Dettes fiscales et sociales	2 008	1 040
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>6 573</b>	<b>7 723</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 767</b>	<b>10 125</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	6 573	7 723
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de Résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 29/03/19 au 31/12/19 10 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>PRODUITS</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue	7 100	100,00	5 200	100,00	1 900	36,54
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						
<b>Total</b>	<b>7 100</b>	<b>100,00</b>	<b>5 200</b>	<b>100,00</b>	<b>1 900</b>	<b>36,54</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	2 584	36,39	5 797	111,48	-3 213	-55,43
<b>Total</b>	<b>2 584</b>	<b>36,39</b>	<b>5 797</b>	<b>111,48</b>	<b>-3 213</b>	<b>-55,43</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>4 516</b>	<b>63,61</b>	<b>-597</b>	<b>-11,48</b>	<b>5 113</b>	<b>-856,41</b>
<b>CHARGES</b>						
Impôts, taxes et vers. assim.						
Salaires et Traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions						
Autres charges				0,01		-100,00
<b>Total</b>				<b>0,01</b>		<b>-100,00</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>4 516</b>	<b>63,61</b>	<b>-597</b>	<b>-11,49</b>	<b>5 113</b>	<b>-855,84</b>
Produits financiers						
Charges financières						
<b>Résultat financier</b>						
Opérations en commun						
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>4 516</b>	<b>63,61</b>	<b>-597</b>	<b>-11,49</b>	<b>5 113</b>	<b>-855,84</b>
Produits exceptionnels	3 000	42,25			3 000	
Charges exceptionnelles	3 136	44,17			3 136	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-136</b>	<b>-1,92</b>			<b>-136</b>	
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	588	8,28			588	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>3 792</b>	<b>53,41</b>	<b>-597</b>	<b>-11,49</b>	<b>4 389</b>	<b>-734,67</b>

**Exercice clos au 31/12/2020**

**ETATS FINANCIERS**

## Attestation

### MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de la société, SAS 2MAG, pour l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020. Conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 41 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	12 767
Chiffre d'affaires	7 100
<b>Résultat net comptable (Bénéfice)</b>	<b>3 792</b>

Fait à PARIS

Le 12/02/2021

DAVID HUMBERT  
EXPERT-COMPTABLE

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2MAG

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 12 767 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 3 792 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/02/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

---

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07 du 10 décembre 2018, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

---

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

---

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Règles et méthodes comptables

### Conséquences de l'événement Covid-19

---

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

#### Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	3 000	660	3 000	660
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>3 000</b>	<b>660</b>	<b>3 000</b>	<b>660</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>3 000</b>	<b>660</b>	<b>3 000</b>	<b>660</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			660	660
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>			<b>660</b>	<b>660</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			3 000	3 000
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>			<b>3 000</b>	<b>3 000</b>

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 11 837 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	8 520	8 520	
Autres	3 317	3 317	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>11 837</b>	<b>11 837</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	8 520
<b>Total</b>	<b>8 520</b>

## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 000,00 euros décomposé en 300 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 573 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales	2 008	2 008		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	4 565	4 565		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>6 573</b>	<b>6 573</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				

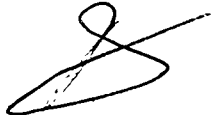
#### Charges à payer

	Montant
<b>Total</b>	

## Autres informations

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social				3 000,00	3 000,00
Nombre d'actions ordinaires				300,00	300,00
<b>Opérations et résultats :</b>					
Chiffre d'affaires (H.T.)				5 200,00	7 100,00
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions				-597,48	4 380,00
Impôts sur les bénéfices					588,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions				-597,48	3 792,00
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions				-1,99	12,64
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions				-1,99	12,64
Dividende distribué					
<b>Personnel</b>					
Effectif salariés					
Montant des sommes versées					

Copie Conforme



**2MAG**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 3 000 euros  
1025 route de la Bellandière, 13480 CABRIES  
849 734 223 RCS AIX EN PROVENCE

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE  
DU 30 JUIN 2021**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 3792 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	
- A l'apurement de la perte	3792 euros
- A la réserve légale	597 euros
- Au poste « autres réserves »	300 euros
	195 euros
Le Solde	-----
A titre de dividendes	2700 euros
Soit 9 euros par action	2700 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 1er juillet 2021.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

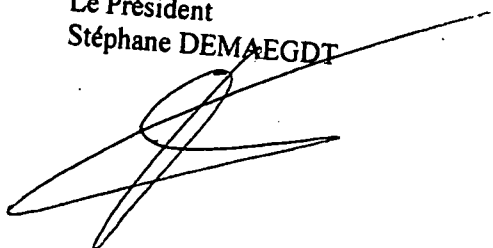
Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 3792 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'associé unique prend acte qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes depuis la création de la société.

**Signatures :**

Copie certifiée conforme  
Le Président  
Stéphane DEMAEGDT

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name.

Copie conforme



**2MAG**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 3 000 euros**  
**1025 route de la Bellandière, 13480 CABRIES**  
**849 734 223 RCS AIX EN PROVENCE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 JUIN 2020**

Le 30 juin 2021, à 11 heures, Monsieur Stéphane DEMAEGDT,

Agissant comme associé unique et Président de la société 2MAG

A statué sur les questions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'associé unique, les documents suivants :

- une copie des statuts de la société ;
- un exemplaire des comptes annuels de la société au 31 décembre 2020 ;

L'associé unique a pris les décisions suivantes :

**PREMIERE DECISION**

L'associé unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, faisant ressortir un bénéfice de 3792€.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

**DEUXIEME DECISION**

L'associé unique donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

**TROISIEME DECISION**

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 3792 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	3792 euros
- A l'apurement de la perte	597 euros
- A la réserve légale	300 euros
- Au poste « autres réserves »	195 euros

Le Solde	-----
A titre de dividendes	2700 euros
Soit 9 euros par action	2700 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 1er juillet 2021.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 3792 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'associé unique prend acte qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes depuis la création de la société.

#### **QUATRIEME DECISION**

L'associé unique prend acte qu'il n'a été conclue aucune convention nouvelle visée à l'article L.227-10 du Code du Commerce.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

#### **Signatures :**

Le Président  
Stéphane DEMAEGDT

